

Résumé du groupe trimestriel transports extramunicipal du 18 octobre 2017

1/ Le stationnement payant nouvelle mouture sera mis en place le 1^{er} janvier 2018 à Versailles. Le bulletin municipal en a déjà parlé. Il s'agit d'un résultat de la réforme de décentralisation. Le forfait post stationnement remplace l'amende antérieure. La tarification incite dès 2 ou 3 heures, à utiliser plutôt les parkings que la voirie.

Il est rappelé que du fait d'un jugement très récent le stationnement du propriétaire sur son entrée charretière est interdit.

2/ Rue des Réservoirs : compléments d'aménagement en 2017

Quatre objectifs sont poursuivis : réduire le caractère routier en rééquilibrant la place accordée aux piétons et vélos, avec une sécurisation des passages piétons, la création d'une voie cyclable, et la réduction des chaussées, maintenir l'offre de stationnement des véhicules et créer des places motos, pérenniser le patrimoine arboré en agrandissant et enherbant les « fosses » des arbres, moderniser les équipements de voirie, notamment les bancs.

2014 :

Aménagement provisoire du
carrefour Carnot/Réservoirs
Mise en épi du
stationnement

2007 :

Aménagement des carrefours
Reine/Roi/Réservoirs et
Réservoirs/Paroisse



2017 :

Aménagement définitif global de la rue des
Réservoirs et du carrefour Carnot/Réservoirs

3/ Zone de rencontre du Vieux Versailles (quartier st louis)

Un marquage pédagogique en forme de cercles blancs au sol est mis en œuvre. Une association demande l'installation d'une balise sonore pour mal voyant.

4/ Nouveaux engins de déplacements personnel (EDP) : trottinettes, gyros..

N'ayant aucun statut précis, ils roulent n'importe où et commencent à être très gênants à certains endroits. La Ville projette un bulletin spécial à ce sujet.